

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération



Dans ce numéro :

Page 3- Edito
Page 4- Le CORDEF
Page 5- Histoire & patrimoine
Page 6- Le budget
Page 8- Infos nature
Page 9- Rétros sur les assos
Page 14- Le repas des aînés
Page 15- État-civil
Page 16- Tout sur le tri



Zoom sur les nuisances sonores



Le règlement sanitaire départemental précise les horaires à respecter concernant les nuisances sonores :

Les jours ouvrables :
De **8h30** à **12h00** et de **14h30** à **19h30**.

Les samedis :
De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Une TOLERANCE existe pour les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 mais en aucun cas cela doit devenir une habitude.

Par ailleurs le délit de tapage nocturne est établi entre 22 heures et 7 heures du matin. Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe (Code pénal : R 623-2).

Infos à retrouver sur : l'appli Intramuros.fr

Sur le site de la commune : aussevielle.fr



Nous contacter par :

Email : mairie@aussevielle.fr

Téléphone : **05 59 68 62 06**

Site: aussevielle.fr

Courrier postal : 4 rue Gozès Abadie 64230 Aussevielle



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE* : **09h-12h/13h-16h**

Le lundi, mardi et jeudi

SUR RENDEZ-VOUS avec Monsieur le Maire ou ses adjoints

et en suivant les horaires indiqués.

MAIRIE FERMÉE : mercredi et vendredi



FRANCE SERVICES à POEY, 4 rue Principale,
ouverte les mardis et jeudis de 10h00 à 12h00 puis 13h30 à 16h30.

FRANCE SERVICES à la Maison de la Cité, place Royale à Lescar,
les lundis, mercredis et vendredis de 10h00 à 12h00 puis 13h30 à 16h30.

Chers administrés, chers amis pour beaucoup...

Ben voilà la messe est dite. Ce sont mes derniers mois en tant qu'élu. Il est temps que je me consacre à ma femme et mes enfants. Donc le message est clair, la place est libre au poste du 1er des édiles. Alors, ne vous battez pas, le but étant que quelqu'un me succède et aussi nous succède, comprenez le conseil municipal... Alors je ne sais qui, je ne sais quoi. Le qui pour les personnes et le quoi pour les programmes... Il va sans dire que je ne laisserai pas les clés de la maison sans les consignes qui vont avec et c'est d'ailleurs un message que j'adresse aux adjoints, préparez votre dossier de consignes aussi exhaustif que possible.

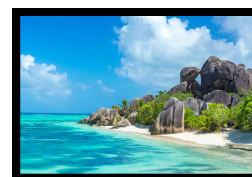


Par ailleurs, les modes de scrutin ont évolué car il devra obligatoirement y avoir la parité, de plus il faudra y réfléchir à deux fois avant de rayer un nom dans une liste car c'est la liste tout entière qui sera invalidée... Il y aura une communication en amont mais voici déjà de quoi vous renseigner.

<<



**Au terme de six mandats, mon aventure
va enfin déboucher vers un repos plus
qu'attendu...**



Le village a évolué et continuera d'évoluer sous la houlette d'une nouvelle équipe et surtout sous l'impulsion de ses habitants. Alors il est vrai que l'équipe aux manettes peut se sentir quelques-fois un peu seule mais il est vrai aussi que chacun doit gérer ses propres contingences... Cependant un petit coup de pouce est vraiment réconfortant car pour les petites communes et Aussevielle en fait partie, il faut quand même des bras et des cerveaux... Afin de gérer tout ça. Il y a des solutions simples. On peut imaginer d'ouvrir des postes d'agents supplémentaires, rien ne nous l'interdit mais ce sera au détriment d'autre chose, tout est affaire de choix et surtout d'assumer cette décision. Comprendre, l'assumer collectivement. Vous l'avez compris, le défi est de disposer de juste ce qu'il nous faut tant en moyen humain que financier, un équilibre souvent imparfait mais c'est aussi ce qui fait la beauté de ce défi perpétuel.



Les fêtes se sont magnifiquement déroulées, cela témoigne du dynamisme de notre communauté, de l'implication de quelques-uns. Cela à un nom, c'est l'adhésion. Nous avons un projet commun qui est de bien vivre dans le village que vous avez choisi. C'est souvent le choix d'une vie alors c'est cette adhésion qui donnera du sens à votre investissement. A bientôt!



« Il n'est de longue nuit qui ne finisse »

Ce pourrait être le titre d'un poème mais non, je vous laisse le soin de fouiller un peu... 4 longues années d'occupation, 5 pour l'Est de la France. Cette douleur qui vous prend aux tripes, cette soif de liberté qui vous sublime, mais au fond, qui aurions-nous été en cette époque troublée, bien éloignée de la surinformation ? La France, cet idéal, a révélé de grands hommes, comme à chaque épopée, aussi sanglante soit-elle... Je n'ai pas envie d'énumérer ces chiffres morbides qui sont faciles à trouver. Loin de moi de vouloir manquer de respect à chacun de nos morts et je dis cela en tant que français mais en tant qu'humain. Car c'est l'humanité qui a été blessée, c'est l'humanité qui a été déshumanisée... Mais quand même 600 000 morts pour la France soit 2 000 000 en 25 ans, la première guerre mondiale incluse...

Je vous propose de revenir sur ce qui a fait la France d'aujourd'hui. Celle que nous avons oubliée. Je ne jette l'opprobre sur personne si ce n'est le temps qui passe et qui efface. Alors notre France d'aujourd'hui mais d'où vient-elle ? La France de l'époque n'existe plus sur le plan international, le Général se bat pour qu'elle regagne son aura et ce sera fait le 16 mai 1945 en intégrant le conseil permanent de l'ONU alors redéfinie par les alliés, sans elle ... En 1944 les alliés perçoivent l'état français pour ce qu'il est. Soumis à l'occupant. Alors, de quel côté se rangera la France quand elle sera envahie. Car en 1944, les alliés parlent bien d'une invasion, c'est dire... Nous donc devons beaucoup à la coordination de la résistance qui a œuvré de façon déterminante en amont puis lors du débarquement. Premier point.

Second point, c'est l'Empire qui nous sauvera par le sud sous les étendards de la 1ère armée, celle de de Lattre qui débarque en Provence le 15 août 44 et qui fait la jonction avec Leclerc et sa fameuse 2ème DB qui l'intégrera dans ses rangs sans oublier le corps franc Pommies et autres volontaires FFI, FTP, pour libérer Colmar, Strasbourg, s'emparer de Berchtesgaden (le nid d'aigle)... C'est un résumé ultra court qui fait l'impasse sur d'autres faits d'armes non moins prestigieux mais la France a regagné le droit de citer, de faire partie des vainqueurs, d'avoir un siège au conseil de sécurité permanent de l'ONU.

Dès 1945, Le Conseil National de la Résistance, sous l'impulsion de De Gaulle va bâtir les fondements de notre modèle de société, plus particulièrement de notre modèle social... Et nous voilà aujourd'hui au tournant de ce qui devra sûrement évoluer...

En attendant cette évolution... Merci beaucoup à chacun de participer à ces commémorations qui ravivent la flamme. Merci à l'association « Histoire & Patrimoine » qui fête ses 25 ans, un jubilé... Nous leur devons la causerie qui a mis en valeur des héros de notre région parfois oubliés. Merci aux volontaires élus ou non qui participent à l'animation de ces événements. Merci à la météo pour sa clémence... Prochain rendez-vous le 11 novembre. Un 11 novembre qui fera date puisque nous inaugurerons une évolution du monument aux morts ainsi qu'une exposition éphémère concernant nos morts au combat...



« Chemins de la mémoire »



Ce jeudi 8 mai 2025, la commémoration du 80° anniversaire de la signature de l'armistice du 8 mai 1945 restera dans les annales du village et de l'association Histoire et Patrimoine d'Aussevielle. Ce fût un grand moment de communion entre les habitants du village et les parents d'élèves des écoles de Siros et d'Aussevielle venus accompagner leurs enfants conviés à chanter la Marseille, comme chaque année.



Merci à leur maîtresse et aux enfants pour leur présence et l'interprétation de deux couplets de notre hymne national chantés avec conviction. A la suite de l'appel aux morts et du dépôt de gerbe, le public très nombreux a été invité par monsieur le Maire J. Locatelli à se rendre dans la petite salle pour une causerie sur les grands héros de la résistance nationale et départementale.



A la grande surprise des membres de l'association Histoire et Patrimoine qui avaient préparé de longue date cette causerie sur les « chemins de la mémoire », la salle se remplissait d'un public intergénérationnel.

Membres du conseil municipal autour de monsieur le Maire, familles avec jeunes enfants et anciens du village avaient pris place pour 45 minutes d'immersion dans le passé. Un diaporama préparé par Jacques Ferret, président de la Flec, illustre les portraits des grands héros: le colonel Achille Muller, dernier survivant du débarquement, ce phénomène toujours debout à plus de 100 ans et présent aux commémorations à Billère et Lescar, Daniel Cordier, secrétaire de Jean moulin, André Pommiès et le corps franc, les enseignants, Daniel Argote et Honoré Baradat, évocation des prêtres résistants, ainsi que de l'infirmière Annick Minous, ancienne présidente du musée de la déportation à Pau, le prisonnier Roger Lapassade et le déporté André Zanardi. au bras tatoué. La causerie animée par les voix de Martine Padilla et Reine Gravina, Claire et Pierre Poublan -Cousté et de Francis Royer imitant le général de Gaulle, se terminait par la page « *mémoire d'habitants de nos villages* ».



Le public s'est montré très respectueux et touché par ces récits. Pierre Poublan- Cousté secrétaire de l'association a remercié les participants d'avoir marché avec nous sur les chemins de la mémoire et s'est adressé aux jeunes générations pour les inciter à ne pas laisser tomber cet héritage dans l'oubli et à reprendre le flambeau.

Au cours du vin d'honneur qui a suivi, un bon nombre de personnes est venu remercier la présidente Claire Poublan- Cousté « pour ce travail historique et pour avoir terminé par la mémoire des habitants, pleine d'émotions parce qu'elle nous rappelait nos grands- parents et nous allons rentrer chez nous en emportant cette émotion ». D'autres nous ont dit avoir ressorti leurs photos de famille de cette époque et même montré les documents militaires de leurs parents. Pour finir, j'ai appris qu'un enfant du village, Antoine, lycéen à Lescar avait intégré l'UNC, l'Union Nationale des Combattants en tant que cadet. Durant la causerie, alors que nous évoquions l'engagement du colonel Achille Muller, Antoine était porte-drapeaux, avec de nombreux jeunes, aux cérémonies de Billère et Lescar. C'est une grande fierté pour sa famille, une grande joie pour notre association et un exemple pour les jeunes du village. Toute nos félicitations à Antoine !

L'association fait part de sa satisfaction pour la réussite de cette grande journée de commémoration, préparée en collaboration avec la municipalité. Elle remercie aussi les élus et l'équipe d'animation pour la préparation du barbecue sur la place du village permettant aux villageois de resserrer les liens et le public pour son regard attentif sur l'exposition prêtée par l'ONAC « il n'est de longues nuits qui ne finissent, Béarn été 44 »

Claire Poublan -Cousté pour Histoire et Patrimoine

Le CA, produit par la municipalité, boucle l'exercice budgétaire 2024. Il doit être en parfaite concordance avec le compte de gestion, produit par le trésor public...

Le compte administratif retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **la section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune ;
- **la section d'investissement** qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses nettes : 483 570,39 €

Les écritures principales sont les suivantes (hors opérations d'ordre) :

chapitre 11 : charges à caractère général = 141 256,31 €

chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés = 258 146,75 €

chapitre 14 : atténuation de produits = 6 602 €

chapitre 65 : autres charges de gestions courantes = 64 329,14 €

chapitre 66 : charges financières = 6 836,19 €

Recettes nettes : 554 907,69 €

Les écritures principales sont les suivantes :

chapitre 70 : produits de service, domaine et ventes diverses = 37 392,51 €

chapitre 73 : impôts et taxes = 34 880,26 € **chapitre 731** : impositions directes = 392 269,10 €

chapitre 74 : dotations et participations = 71 730,10 € (c'est, entre autre, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état en corrélation avec la longueur de la voirie du village ...)

Points particuliers :

chapitre 11 : Les charges à caractère général.

- Travaux d'entretien terrains, jachère, tonte et fauchage réalisés par une société privée.

- Mutualisation informatique avec la CAPBP

chapitre 12 : Les dépenses de personnel.

- Arrêt maladie d'un agent technique à temps complet depuis fin janvier 2024 avec remboursement partiel de l'assurance statutaire. (D'où le recours à un prestataire privé...)

- Arrivée d'un nouvel agent à temps non complet par mutation au 1er juin 2024 afin d'assister le secrétariat et les élus.

- Nouveau contrat à durée déterminé à temps non complet à compter de septembre 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses nettes : 125 837,65 €

Les écritures principales sont les suivantes :

chapitre 16 : emprunts = 37 132,99 €
opérations = 86 778,93 €

Recettes nettes : 263 090,53 €

Les écritures principales sont les suivantes (hors opérations d'ordre) :

chapitre 10 : dotations = 165 037,39 €

chapitre 13 : subventions reçues = 91 653,14 €

Points particuliers :

- Mise en place du système de vidéosurveillance et alarme ;

- Estrade pour la salle multi activités ;

- Reliquat des travaux de la toiture du groupe scolaire.

Points particuliers

- Règlement d'une PVR

- Versements de fonds de concours (subventions aggro) de la CAPBP et subventions du CD64.

Le budget primitif 2025

BUDGET

Le BP est le budget vivant qui est voué à évoluer en concertation avec les élus et le trésor public. Il est voté au plus tard le 15 avril de chaque année...

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2025 a été voté le 7 avril 2025 par le conseil municipal Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - propositions nouvelles : 590 675,14 € Les écritures principales sont les suivantes (hors opérations d'ordre) :

chapitre 11 : charges à caractère général = 220 789,93 €

chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés = 285 330,00 €

chapitre 65 : autres charges de gestions courantes = 69 510,00 €

Equilibre dépenses et recettes à 590 675,14€

Recettes - propositions nouvelles : 590 675,14 €

Les écritures principales sont les suivantes (hors report) :

chapitre 70 : produits de service, domaine et ventes diverses = 39 900,00 €

chapitre 73 : impôts et taxes = 32 117,00 €

chapitre 731 : impositions directes = 396 847,00 €

chapitre 74 : dotations et participations = 4 692,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses - propositions nouvelles : 179 629,09 €

Les écritures principales sont les suivantes : **chapitre 16** : emprunts = 130 300,00 €

chapitre 21 : immobilisations corporelles = 31 354,00 €
opérations = 11 500,00 €

Recettes - propositions nouvelles : 179 629,09 €

Les écritures principales sont les suivantes (hors report) :

chapitre 10 : dotations = 11 600,00 €

chapitre 13 : subventions reçues = 25 000,00 €

Points particuliers :

chapitre 11 : Les charges à caractère général.

- Travaux d'entretien terrains, jachère, tonte et fauchage réalisés par une société privée.

chapitre 12 : Les dépenses de personnel.

- Arrêt maladie d'un agent technique à temps complet depuis fin janvier 2024 avec remboursement partiel de l'assurance statutaire.

- Arrêt maladie de la secrétaire de mairie à compter de mars 2025 (remboursement de l'assurance statutaire à venir).

- Recrutement nouvel agent (SGM) au 1er juin 2025

- Départ par mutation d'un agent à temps non complet au 1er juillet 2025

- Nouveau contrat à durée déterminée à temps non complet à compter de septembre 2025

- Remboursement de personnel en intérim (CDG64)

Points particuliers :

- Remboursement de la ligne de trésorerie de 2023 (2 ans) 90 000€

- Opérations = 86 778,93 €

Points particuliers

- Difficultés financières du CD64 pour aider les projets des communes au travers des subventions

- Versements de fonds de concours de la CAPBP

Dernière année budgétaire de cette municipalité. Le prochain budget sera élaboré par cette équipe qui le proposera à son successeur qui n'est d'ailleurs pas tenu de le suivre...

La promenade des chiens

Peut-on promener son chien sans laisse ?

Vérifié le 21 février 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

En règle générale, les chiens doivent **être tenus en laisse dans certains lieux ou s'ils présentent un danger**. Toutefois, des règles particulières sont prévues pour les chiens dits de 1^{re} catégorie (chiens d'attaque) ou 2^e catégorie (chiens de garde et de défense) : ils doivent **obligatoirement** être tenus en laisse dans les espaces publics.

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes ou d'autres animaux domestiques. Vous êtes **responsable des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques**.

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse. Le maire peut aussi interdire l'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse. Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics par exemple.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

Un **chien est considéré divaguant** s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau. Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une **distance dépassant 100 mètres**.

Tout **chien abandonné, livré à son seul instinct**, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse... Une délibération est en route concernant les déjections...

Voir publication intramuros.

La promenade des limaces

Une méthode infallible ? Peu probable...

En revanche, un jardin où il y a ça et là quelques déchets verts tels que des feuilles de salade défraîchies etc, il y a toutes les chances que les voraces s'y attèlent avant de grignoter votre garde-manger. En effet les gastéropodes aiment les feuilles, toutes les feuilles de légumes mais ils adorent pardessus tout celles qui ne sont plus de première fraîcheur et encore mieux si des champignons apparaissent, alors n'hésitez pas à leur laisser assainir ce bel espace. S'il n'y a rien d'autre, elles mangeront ce qu'il y a c'est à dire les feuilles de vos légumes...

Un prédateur ? Le hérisson et de loin à condition qu'il ait accès aux lieux et que ces derniers ne soient pas saturés de produits chimiques. En effet, il est de notoriété publique que les particuliers utilisent plus de Produits chimiques que l'agriculture...



MAIS il n'y a pas que le hérisson. Les crapauds, les lézards, couleuvres et orvets, certains insectes et zoiseaux oeuvrent également.

TOUTEFOIS, un prédateur nocturne inattendu sévit en général la nuit et fait des ravages...

Par pitié, laissez votre robot tondeuse au repos pendant la nuit, de façon que les noctambules de tout poil ou pas puissent travailler pour vous. Laissez leur des abris sous les haies, aménagez un petit passage inter jardin. 10cm2 suffisent car un hérisson peut parcourir quelques kilomètres chaque nuit...

Pour tout le monde, de l'eau à dispo ne fait pas de mal et pour ceux qui ne cavalent pas mais qui rampent, un petit coin humide et un peu boueux c'est bien aussi...

Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques

En cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité. Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains Les riverains doivent obligatoirement :

1. Élaguer ou couper de façon à ce que cela ne cache pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public). Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Les services techniques communaux vont réaliser prochainement un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux. C'est pourquoi, il vous est demandé si vous êtes concerné d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire.



En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents. Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

Élagage et entretien des haies OUI ! Mais pas n'importe quand.



C'est un projet qui sera porté par la municipalité en liaison avec la préfecture 64

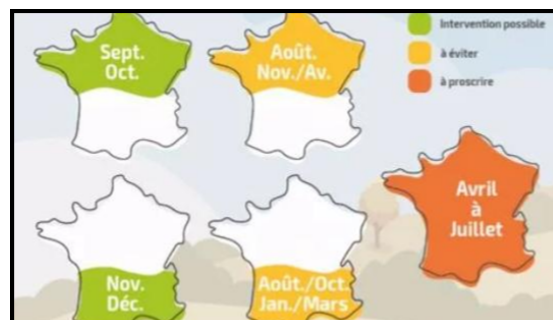
Pourquoi cette interdiction ?

Comme le rappelle l'association Oiseaux Nature, la période Mars-Août correspond à la période de nidification et de reproduction des oiseaux. " Les haies, ces milieux fragiles abritent une flore et une faune très diversifiées, à protéger. Le rôle de la haie n'est plus à prouver et de nombreuses études sont venues étayer les observations des paysans d'autrefois ". Il convient donc de préserver ces repères à biodiversité intacts jusqu'à la fin de l'été.

**Une astuce ?
Coupe sévère en Nov & Dec puis ajuster au sécateur les épis qui s'affolent le reste de l'année...**

Quelle est la meilleure période pour effectuer des travaux sur les haies ?

En fonction de la situation géographique, la période optimale de travaux sur haies n'est pas la même. En effet, d'après l'Office Français de la Biodiversité la taille est idéale de Septembre à Octobre au nord de la Loire et de Novembre à Décembre au sud.





Déjà 8 ans que nous organisons un festival où les chansons françaises sont mises à l'honneur ainsi que leurs interprètes et créateurs. Il est bon de revenir sur une idée reçue, à savoir que les chanteurs et chanteuses que nous recevons, eh bien "On ne les connaît pas". Justement c'est pour que vous les découvriez que nous les invitons.



A ce jour tous les nouveaux spectateurs venus là parce qu'ils n'avaient rien d'autre à faire, sont repartis heureux de leur découverte. Alors découvrons ensemble cette face cachée de la chanson.

Nous avons souvent entendu cette réflexion, y compris par des journalistes présents : "Mais où allez-vous chercher des artistes de cette qualité ?" Pas de secret, il y en a des centaines qui ne demandent qu'à se produire, mais ils sont exigeants sur la qualité de leur œuvre et ne veulent surtout pas obéir à des injonctions de productivité ou d'audience, ce qui, en cas de prise de contrôle par un major serait une réalité. Le temps où des Souchon, Brel ou Barbara pouvaient percer avec des producteurs en soutien n'est plus vraiment une réalité.

On ne l'a pas fait exprès mais il se trouve que nous avons fait venir 9 interprètes féminines et 9 interprètes masculins depuis le début et avec la programmation de cette année nous serons à 11 partout !! Un hasard que nous ne pouvons qu'apprécier !

Alors cette année qu'avons-nous vous proposé ?

Les 10 et 11 octobre le FESTIVAL LIBERTÉ ET CHANSONS avec 3 concerts : Léonor BOLCATO le vendredi soir à 20h30 et le Samedi à 16 h Camille LAÏLLY et DANZIN. Notez ces dates sur vos agendas, vous serez sûrs de passer d'excellentes soirées. Renseignements au 06 70 63 54 04

FÊTE DE LA MUSIQUE 2025 : l'ensemble ROCKSAND, un habitué des animations dans un bon nombre d'établissements autour de Pau. Ensuite une coupure très sonore pendant 1h avec la BATUCADA de Lescar. Celles et ceux qui ne connaissaient pas en ont eu pour le déplacement et sont partis bien réveillés. Reprise ensuite avec ROKSAND et possibilité pour ceux qui le souhaitent de venir se produire sur scène. Pendant tout ce temps buvette et petite restauration étaient proposées par le Comité d'Animation d'Aussevielle. Puis clôture à 20h30 avec le CONCERT de Jérémie BOSSONE. Là aussi ça a remué sur scène !



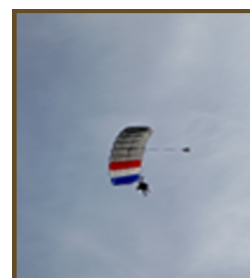
L'univers pop-rock de Jérémie vous aspire au point de trouver dommage que ça s'arrête. "Certains vous diront que c'est du rock brélien ou du rap ferréen, peu importe, Jérémie joue ici sa filiation avec une certaine tradition de la chanson française qui saigne, qui pleure et qui crie jusqu'au déchirement total et fatal. Mais, plus encore, il saute, virevolte, bondit et franchit les lignes, casse les repères, mettant le rêve à portée de la vie, comme un Prévert du troisième millénaire, pour en faire de l'espoir sans qu'on s'en rende compte." (Michel Trihoreau-journaliste-écrivain spécialisé).

Bravo à une équipe dévouée et pleine d'allant...

Les fêtes du village ont été un autre point fort de ce début d'année, avec une belle affluence encore cette année. La journée du samedi a été particulièrement appréciée, avec des activités pour tous les âges et des moments de partage inoubliables (tournoi de pétanque, ateliers maquillage, courses de trottinettes).



Un atterrissage
tout en douceur
des
parachutistes
sous le regard
émerveillé des
plus petits ;



Tout cela s'est conclu par un repas / concert ponctué par un magnifique feu d'artifice. Le dimanche a été sportif, en commençant par une marche de 7km traversant le village, suivie du vin d'honneur offert par la mairie, et enfin ce beau week-end s'est conclu de manière convivial et familiale, autour d'un barbecue au rythme entraînant de la banda du village. Ces événements ont permis de renforcer les liens au sein du village et de créer des souvenirs communs. Nous remercions tous les participants et les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces manifestations.





Le repas créole a été un véritable succès, transportant les convives dans une ambiance chaleureuse et exotique. Les saveurs des Antilles ont ravi les papilles, et la musique entraînante a incité chacun à danser et à passer un moment inoubliable. Cette soirée a été l'occasion de découvrir ou redécouvrir la culture créole dans une ambiance festive et conviviale.



Les amateurs de rugby ont pu se réunir autour des retransmissions des matchs du tournoi des 6 nations, partageant des moments intenses et passionnants.



RDV en Octobre pour la fête de la pomme et du kiwi !

LA RUCHE D'AUSSEVIELLE

2025, une nouvelle année gourmande à La Ruche d'Aussevielle ... et même très gourmande, avec des dégustations animées par Isabelle toutes les semaines à la grange Margalide pendant le marché !



Gourmande bien sûr parce que les fermes et artisans qui nous proposent leurs produits en ligne, nous livrent toutes les semaines fruits et légumes juste récoltés, viandes fermières de qualité, fromages savoureux, pains au levain, et bien d'autres offres... le choix est large pour nous permettre de bien cuisiner, savoureux, sain et local !

Gourmande bien sûr parce que les fermes et artisans qui nous proposent leurs produits en ligne, nous livrent toutes les semaines fruits et légumes juste récoltés, viandes fermières de qualité, fromages savoureux, pains au levain, et bien d'autres offres... le choix est large pour nous permettre de bien cuisiner, savoureux, sain et local ! Gourmande aussi avec l'atelier canard pendant lequel la dizaine de participants a préparé ses conserves annuelles de confits, foies gras et rillettes, sous la direction bienveillante de Bernadette Laban de la ferme Alban Laban, multimédaillée au Concours Général Agricole (et rendez-vous est déjà pris pour l'atelier tomates fin août !)

Gourmande encore avec la promesse des beaux légumes du Jardin Partagé plantés ensemble et bichonnés par toute l'équipe des jardiniers... qui ne demande qu'à s'étoffer !

Et nous préparons encore quelques nouveautés gourmandes pour la rentrée 2025... Et notamment, si tout va bien, La Ruche d'Aussevielle - en partenariat avec le Collectif Miam ! - pourra proposer dès septembre des ateliers cuisine réguliers, avec un fil conducteur : une cuisine simple et gourmande autour des légumes de saison ! A suivre...

*****Vous voulez rejoindre notre association ? N'hésitez pas à contacter Catherine Chevassut au 06.28.32.13.75 ou à venir rencontrer producteurs et bénévoles autour des dégustations lors des distributions du jeudi soir à la grange Margalide (1 chemin de la Bristette, à côté de la place du village). Vous pouvez bien sûr découvrir le marché de la semaine sur le site www.laruchequiditoui.fr et vous inscrire pour avoir les infos (gratuit et sans obligation d'achat). Et si vous voyez des jardiniers s'affairer dans le Jardin partagé (derrière la grange) ... poussez le portail !*****



APE siros-Aussevielle

RETRO DES
ASSOS

L'association remercie toutes les personnes qui ont aidé à organiser les événements de l'année écoulée. Ils étaient moins nombreux que l'an passé mais tout aussi qualitatifs, avec le plaisir des sourires.

Pour une meilleure communication entre partenaires et familles, une page Facebook est active « APE siros-Aussevielle » ainsi qu'un groupe WhatsApp pour les parents aidants, n'hésitez pas à vous faire connaître pour rejoindre le groupe. Nous remercions vivement les participants volontaires.

- 13 décembre : Fête de Noël avec spectacle du clown Bigoudi et marché de Noël pour la 2^{de} année consécutive, un changement sera opéré pour 2025-2026
- Vente de sapin de Noël (en collaboration avec Boncap)
- Vente de chocolats avec Initiatives
- 15 mars : Carnaval avec un petit défilé dû à la fraîcheur
- Vente de gourmandises avec Madeleine Bijou
- Vente d'objets personnalisés par classe avec initiatives
- avec kermesse et tombola à Siros.

**En espérant vous
retrouver nombreux
pour cette belle
clôture avant les
vacances, pour
recharger les batteries
pour 2025-2026.**



Les membres du bureau de l'APE Siros-Aussevielle :

- Céline Carrilho Présidente
- Vanessa Cathala vice-présidente
- Laetitia Lauro Trésorière
- Philippe Arees Sayakoumane vice-trésorier
- Alexandra Franco Secrétaire
- Sophie Bernard vice-secrétaire

Un grand merci à tous ceux qui ont participé sur l'année scolaire... L'association remercie toutes les personnes qui ont aidé à organiser les événements de l'année écoulée. Ils étaient moins nombreux que l'an passé mais tout aussi qualitatifs, avec le plaisir des sourires.

Eagle's Country 117

Nous arrivons déjà en fin d'année pour notre association Eagle's Country 117. Une année qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale avec l'organisation de 2 bals et d'un vide-grenier.

Rendez-vous à la rentrée prochaine pour une autre année riche en apprentissage de danses (sur des airs de country mais aussi sur tout autre musique) et de bons moments à partager. Les renseignements pour les inscriptions 2025-2026 sur notre site (voir QR CODE)

N'hésitez pas à le consulter et regarder les chorégraphies apprises tout au long de cette année. Nous vous disons à bientôt. Passez un bel été"



Le repas des aînés

Et c'est l'édition 2025 qui accueille les aîné(é)s de notre village mais aussi de Siros avec qui nous collaborons fidèlement au profit des plus jeunes grâce à l'école mais aussi de nos anciens.



C'est donc dans notre salle des fêtes d'Aussevielle qu'ils ont pu se retrouver autour de ce qui est important car le repas des aînés est le challenge de l'année, préparé par les équipes de « l'auberge au bon accueil » toujours avec un franc succès à la clé. « De nouveau, le chef et son équipe ont ravi les papilles des convives de l'entrée au dessert. Un grand bravo et merci à eux. »

« Ce repas était aussi placé sous le signe de la magie avec deux comparses magiciens aux manettes Guillaume et Nicolas de la compagnie Les Incompressibles ». Ils ont surpris et émerveillé les convives lors de leurs tours proposés de tables en tables ainsi que lors de leurs numéros sur scène. Là aussi, un grand bravo et merci à eux.

L'année prochaine ce sera donc au tour de Siros d'accueillir nos anciens. En attendant nous saluons l'implication des élus de chaque commune qui font le nécessaire pour que ce moment devienne un moment mémorable parmi tant d'autres. C'est un rendez-vous important qui souligne notre attachement à nos sages (ils ne les sont pas tous... J'en connais...).

Honorer nos anciens, c'est honorer nos racines, c'est préserver notre identité et c'est construire un avenir où la sagesse et l'expérience ont toute leur place. Ils sont une part essentielle de ce qui fait l'âme de notre village, et leur présence est une bénédiction pour nous tous.





ETAT CIVIL



VIE DE LA
COMMUNE

Ils se sont mariés

Béatrice GARGIULO
Erwan MARTIN
Unis le 22 février
2025



Maria ORTUNO LOPEZ
Domenico GARGIULO
Unis le 22 février
2025

Ils nous ont rejoint

Esteban LOMBARDI
Né le 07 mars
2025



Hugo CASSAGNAU
Né le 01 mai
2025

Bienvenue aux bébés et félicitations aux heureux parents !

Ils nous ont hélas quittés

Maria NAVASAL
REGAL
23/12/2024

Christiane
ARTOLA
10/04/2025

André
LACOUSTETTE
06/05/2025



CALENDRIER COLLECTE DECHETS 2025

Sortir votre bac la veille / Ne pas laisser votre container sur la voie publique

Janvier 2025							Février 2025							Mars 2025									
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1			1	2	3	4	5	6						1	2	7							
2	6	7	8	9	10	11	12	8	3	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9
3	13	14	15	16	17	18	19	9	10	11	12	13	14	15	16	11	10	11	12	13	14	15	16
4	20	21	22	23	24	25	26	10	17	18	19	20	21	22	23	12	17	18	19	20	21	22	23
5	27	28	29	30	31			11	24	25	26	27	28			13	24	25	26	27	28	29	30
																14	31						
Avril 2025							Mai 2025							Juin 2025									
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14		1	2	3	4	5	6	18			1	2	3	4		22							
15	7	8	9	10	11	12	13	19	5	6	7	8	9	10	11	23	2	3	4	5	6	7	8
16	14	15	16	17	18	19	20	20	12	13	14	15	16	17	18	24	9	10	11	12	13	14	15
17	21	22	23	24	25	26	27	21	19	20	21	22	23	24	25	25	16	17	18	19	20	21	22
18	28	29	30					22	26	27	28	29	30	31		26	23	24	25	26	27	28	29
																27	30						
Juillet 2025							Août 2025							Septembre 2025									
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27		1	2	3	4	5	6	31								36	1	2	3	4	5	6	7
28	7	8	9	10	11	12	13	32	4	5	6	7	8	9	10	37	8	9	10	11	12	13	14
29	14	15	16	17	18	19	20	33	11	12	13	14	15	16	17	38	15	16	17	18	19	20	21
30	21	22	23	24	25	26	27	34	18	19	20	21	22	23	24	39	22	23	24	25	26	27	28
31	28	29	30	31				35	25	26	27	28	29	30	31	40	29	30					
Octobre 2025							Novembre 2025							Décembre 2025									
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40			1	2	3	4	5	44					1	2		49	1	2	3	4	5	6	7
41	6	7	8	9	10	11	12	45	3	4	5	6	7	8	9	50	8	9	10	11	12	13	14
42	13	14	15	16	17	18	19	46	10	11	12	13	14	15	16	51	15	16	17	18	19	20	21
43	20	21	22	23	24	25	26	47	17	18	19	20	21	22	23	52	22	23	24	25	26	27	28
44	27	28	29	30	31			48	24	25	26	27	28	29	30	1	29	30	31				

CONTAINER JAUNE

CONTAINER VERT

RATTRAPAGE

**En cas de problèmes : contacter le service
de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées
au 05 59 14 64 30**



< tout sur le tri